Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260708-2026_50-DE

Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de Grâce-Uzel
	SÉANCE DU MERCREDI 8 JUILLET 2026

Date de la convocation : 1er/07/2026
Date d'affichage : 1er/07/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11

L'an deux mil vingt-six le huit du mois de juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Grâce-Uzel légalement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HINDRÉ.

Étaient présents : M. François HINDRÉ, Mme Anaïk LUCAS, M. Yohann LE COUÉDIC, Mme Angélique DAVID, M. Miguel PINÇON, M. Jean-Marc VIDELOT, Mme Jocelyne FRAVAL, M. Mickaël LE MERCIER, Mme Stéphanie LE MÉE, Mme Kathleen BOUVET, M. Damien MANGONNEAUX.
Absent excusé : M. Damien MANGONNEAUX donne pouvoir à K.BOUVET.

Stéphanie LE MÉE a été désignée comme secrétaire de séance

2026-50 SDE : RÉNOVATION EP « FONDS VERT »

Le projet d'éclairage public rénovation EP-Rue du Notre Dame-Rue du Cheminet et Rue Beauséjour « Fonds Vert » présenté par le Syndicat Département d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **6 900 € TTC** (coût total des travaux majorés de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie) s'inscrit dans ce programme Fonds Vert.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier et approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019 d'un montant de **3 087.97 €.** Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 022-212200687-20260708-2026_50-DE

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
François HINDRÉ,

La Secrétaire,
Stéphanie LE MÉE,